

Compte rendu du CESC

Présents : M. Kouki, M. Tesseyre, M. Amiel, Mme Fabrega, M. Rigaud, Mme Barraille

Monsieur Kouki rappelle le rôle et les missions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

D'un commun accord, il est convenu de faire un point sur les actions de l'an passé, de juger de leurs pertinences, du niveau choisi, et de décider de les reconduire ou pas.

Les actions se décomposent en trois champs :

- Prévention sécurité

Les actions du champ « prévention sécurité » seront maintenues à l'exception de la sortie au collège Bellefontaine, dans le cadre de la préparation ASSR niveau 2. En effet, l'an passé, nous n'étions pas satisfait du service rendu par une partie de l'équipe animatrice.

Il était prévu une intervention du conseil départemental, au bénéfice des élèves de 6eme, intitulée opération « sécurité dans le bus » ; cette intervention, maintenue cette année, n'avait pas eu lieu l'an passé.

- Santé

La formation au PSC1 sera remplacée par « les gestes qui sauvent » ; l'intérêt étant la durée de l'intervention, réduite à 3 heures au lieu de 10.

Cette année, l'infirmière interviendra aussi en 3^{ème} afin de leur dispenser cette formation qui n'avait pas eu lieu en 2017/2018.

- Citoyenneté

Deux interventions disparaissent du calendrier : Amnesty Internationale et le Musée de la résistance, jugées non pertinentes.

Une association n'ayant pas apportée satisfaction ne sera pas sollicitée cette année : association Léo Lagrange intervenant sur le thème « prévention du harcèlement à l'école ».

Idées d'actions à mettre en place :

Intervention des restos du cœur, ou d'Emmaus

Essayer de développer un axe éco-citoyenneté, avec éventuellement le partenariat d'un lycée agricole.

Nagepe KOUKI

Principal Adjoint

